

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°2026012

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal de Viols-le-Fort.

<i>Membre</i>	<i>Taux Maximal prévu</i>	<i>Taux voté</i>	<i>Simulation indicative du montant mensuel</i>
Maire	55.70 %	48 %	1 973.05 €
Adjoints	21.40 %	18%	739.89 €
Conseiller délégué	6.00 %	6%	246.63 €

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20260330-2026012-DE
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

Publié le : 15/04/2026 14:04 (Europe/Paris)

Collectivité : Viols-le-Fort

https://www.violslefort.fr/documents_administratifs/58845

